

**MOTION PRESENTEE PAR
LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL
DE PICARDIE**

TOUCHE PAS A MA PICARDIE

Objet : Projet de réforme des institutions et des collectivités territoriales.

Le Conseil Régional de Picardie, réuni en session ordinaire le 13 mars 2009, après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée du suivi des projets de réformes des institutions et des collectivités territoriales créée à l'unanimité des présents lors de la session du Conseil Régional du 30 janvier 2009 et après avoir débattu :

- s'élève et condamne avec force tout projet du gouvernement qui d'une manière ou d'une autre cherche à rayer de la carte la région de Picardie, contre la volonté de ces citoyens et de ses élus, au moment où l'ensemble de nos actions publiques dans les territoires légitime la pertinence du fait régional et met en perspective positive le devenir de l'intérêt collectif de nos populations.

- s'étonne et regrette de se voir imposer par le Président de la République un débat sur le devenir des institutions et des collectivités territoriales en pleine crise financière, économique et sociale.

- affirme sa priorité au soutien de l'économie picarde, notamment à la recherche et au développement industriel, ainsi qu'à la formation des salariés.

- conteste l'objectif du rapport Balladur et de la droite, qui après le moins de services publics voulu par l'Etat, cherche à réduire les politiques publiques des collectivités locales.

- déplore la confusion, les approximations et les rumeurs entretenues par la méthode employée qui, en écartant les associations d'élus d'une authentique **concertation**, facilite la suspicion sur une manipulation politicienne du gouvernement.

- demande à l'Etat et au gouvernement de cesser ses faux procès sur l'enchevêtrement supposé des compétences et des financements, alors qu'il impose une politique rampante de recentralisation contraire à l'esprit de liberté et d'autonomie de gestion des collectivités.

- exige de l'Etat et du gouvernement qu'il joue pleinement son rôle de stratège et de planification dans la définition et la clarification des blocs de compétences des régions et dans l'aménagement du territoire. Dans cette approche, nous revendiquons un partenariat cohérent sur les responsabilités incombant à chacun et un contrat financier clair intégrant une véritable péréquation nationale pour les territoires fragiles.

Nous sommes ouverts au débat et à une vraie concertation, à condition de poser les vraies questions et d'écartier les fausses réponses.

Les vraies questions portent sur les compétences et les financements des régions.

La confusion dans la répartition des compétences exige une clarification.

Il est possible d'articuler la répartition des responsabilités entre l'Etat et la région, en lui transférant réellement des compétences d'interventions territoriales.

Il est crédible, à travers ces blocs de compétences identifiés comme l'économie, l'aménagement et la formation, de leur confier des missions d'orientation, de prescription, de réglementation et de régulation.

Pour ce qui est des ressources de nos collectivités, la disparition programmée de la taxe professionnelle, les priverait d'un impôt dynamique. Elles ne peuvent pas dépendre exclusivement de dotations de l'Etat et moins encore d'impôts à la consommation qui pèsent sur le budget des ménages.

Une répartition fiscale cohérente de l'impôt national, correspondant aux blocs de compétences transférés par l'Etat répond, en partie, à cette nécessité de clarification.

S'y ajoute une nécessaire réforme de la fiscalité locale qui doit tendre à une contribution plus juste des foyers fiscaux et vers un fléchage plus lisible de sa destination.

Voilà de vrais sujets de réformes qui sont autant d'actes à même de renforcer les politiques publiques de la région.

Ces propositions peuvent faire l'objet d'une vraie concertation et parce que légitime de par l'expression du suffrage régional de mars 2004, je demande à Madame le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités territoriales, d'accepter notre invitation à débattre à la date de son choix.